



Communiqué de presse : Quelle solidarité pour la filière cinéma ?

Les distributeurs indépendants de DIRE s'offusquent du décret du 17 janvier 2011 ouvrant le bénéfice du soutien financier aux établissements cinématographiques pour des projections de contenus non cinématographiques, tels que des retransmissions de spectacles vivants.

Le Ministère n'a fait preuve d'aucun égard pour la position des distributeurs de films qui sont aujourd'hui dans l'obligation légale et solidaire de financer l'équipement numérique des salles, obligation qui devient absurde et inique lorsqu'elle favorise l'exclusion du cinéma dans les salles au profit de programmes non cinématographiques, sans que les recettes tirées de ces derniers viennent financer ce même équipement, en déduction des sommes dues par les distributeurs.

Qui plus est, aucun engagement de programmation relatif à une sécurisation de la place des films de cinéma dans les salles n'a été à ce jour exprimé.

Les distributeurs indépendants font découvrir au public chaque année de nouveaux auteurs et œuvres français et étrangers. Pour ne citer que quelques exemples récents, *Incendies* de Denis Villeneuve, *Même la pluie* d'Iciar Bollain, ou bientôt *Angèle et Tony* d'Alix Delaporte.

Alors que l'exploitation profite très largement de la conjoncture actuelle (record d'entrées en 2010), l'économie de la distribution indépendante est ponctionnée de toutes parts, et la solidarité historique de la filière cinéma semble aujourd'hui gravement menacée.

Nous demandons d'urgence au nouveau Président du Centre National du Cinéma, Mr Eric Garandeau, la mise en place d'une concertation spéciale sur la place du cinéma dans les salles de cinéma face à la multiplication des projections de contenus alternatifs, suivie de mesures concrètes d'encadrement, et nous souhaitons que l'exploitation de salles et ses représentants admettent enfin la nécessité de cet encadrement et participent de bonne volonté à cette concertation.

Paris, le 24 Janvier 2011,

DIRE – Distributeurs Indépendants Réunis Européens

DIRE est un syndicat professionnel qui regroupe **11 distributeurs indépendants d'œuvres cinématographiques en salle** (Ad Vitam, Bac Films, Diaphana, Happiness Distribution, Haut et Court, Le Pacte, Les Films du Losange, Memento Films, Pyramide Distribution, Rezo Films, Wild Bunch Distribution). DIRE existe pour représenter et défendre les intérêts de la distribution indépendante, porteuse de diversité culturelle.

Contact : Anne POULIQUEN, Déléguée générale

DIRE

c/o Memento Films Distribution

9, cité Paradis, 75010 Paris ; 01 53 34 90 32 ; info@distributeurs-independants.org